

# Le Journal du Débat Public

## *Lettre d'information du débat public*

### LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'A12



## Synthèse et clôture du débat public

**Rendez-vous le 16 juin prochain  
à la Ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux**

Après plus de trois mois, le débat public consacré au projet de prolongement de l'A12 se termine le 16 juin prochain.

La préparation de ce rendez-vous est l'occasion de faire le point sur le déroulement du débat et ses enseignements.

## Rendez-vous

**le Vendredi 16 juin à 19h30  
à La Ferme du Manet**

**61, avenue du Manet  
78180 Montigny-le-Bretonneux**

Pour plus d'information, vous pouvez  
consulter le site Internet du débat  
public : [www.debatpublic-a12.org](http://www.debatpublic-a12.org)  
ou appeler la CPDP au 01 39 30 46 46.

Direction de la publication Gilbert Carrère  
Comité de rédaction Elizabeth Pélekhine,  
Francis Beaucire, Pierre-Gérard Merlette  
et Alexandra Moreau  
Conception / Réalisation Etat d'Esprit  
Maquette Setori  
Crédit photos Etat d'Esprit / Hermine Cléret

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Prolongement de l'A12

## Information et participation

Site internet, dépliant, pochette, Journal du débat, relations presse, affichage... Un large plan d'information a été engagé par la CPDP pour sensibiliser les habitants et les usagers sur l'organisation du débat et sur le projet préparé par les services de l'État. Grâce à de nombreux partenariats, une large population a été touchée. Cela a entraîné une forte participation du public aux différentes rencontres organisées par la Commission (entre 300 et 1000 participants pour chaque réunion). Parallèlement, plus de 1000 questions ou témoignages lui ont été adressés aussi bien sur le site internet que par le biais des coupons T.

## Quelle suite sera donnée au débat ?

La réunion du 16 juin sera l'occasion pour tous de découvrir la synthèse du débat animé par la Commission particulière. Un rendez-vous important d'appréciation sur l'avenir des infrastructures de nos territoires.

## Le débat public en chiffres

**Plus de 5 000 participants aux réunions**

**1 117 questions**

**80 contributions au débat**

**1147 avis**

**18 cahiers d'acteurs**

**Plus de 26 000 visites sur le site du débat**

# Carnet de notes

*Le débat public, vu par...*

*les membres de la Commission particulière du débat public*

Depuis plus de trois mois, la Commission rencontre, écoute, interroge, interpelle et transmet aux services de l'Etat. Elle anime les rencontres et organise des rendez-vous avec les acteurs et partenaires du projet. Un certain nombre de points forts sont ressortis de ces échanges :

### ***Une situation actuelle qui ne peut perdurer***

Les témoignages exprimés durant le débat montrent les difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants des communes traversées par la RN10. Bruit, pollution, nuisances... la Commission a bien noté cet état des lieux.

### ***Pas de consensus, mais des évolutions possibles***

Les réunions ont rassemblé chaque fois des partisans des différentes familles de tracé. Les antagonismes sont forts et le dialogue difficile. L'inquiétude des uns peut-elle être comparée à l'exaspération des autres ? Comment comparer des situations personnelles qui ont toutes leur légitimité ? La CPDP cherche à approfondir, clarifier, le cas échéant à décoder les expressions des participants.

### ***Replacer le projet dans son contexte***

Le projet de prolongement de l'A12 doit se replacer dans un contexte général du trafic francilien et même national. La perspective d'une nouvelle infrastructure a de nombreux effets qu'il faut intégrer dans la réflexion de chacun : emploi, loisirs, temps de parcours, aménagement de l'espace, urbanisation...

## ***La Commission en action***

### **Une équipe - des contacts permanents - une gestion quotidienne**

Depuis plus de trois mois, par des contacts et des questionnements, la CPDP cherche à amener le public à mesurer les enjeux et à s'exprimer sur le projet du Maître d'ouvrage. Il s'agit pour elle d'assurer une large information et participation des populations. Retrouvons quelques clichés de son action.



À côté des réunions publiques, la CPDP reçoit chaque semaine des acteurs et partenaires du débat. Ci-dessus un point avec des étudiants de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines qui suivent et analysent l'ensemble du débat.



La presse est un relais essentiel du débat. Aujourd'hui plus de 200 articles traitent du projet présenté et du débat public. La CPDP remercie les journalistes de leur intérêt et de leur participation à ce débat citoyen.



La Commission répond chaque jour aux demandes de documents. Plus de 5000 courriers et dossiers ont été adressés par la Poste pour répondre aux demandes de chacun.



Permettre à chacun de s'exprimer. Chaque réunion publique est l'occasion de donner la parole à des citoyens qui présentent leur position et posent leurs questions au maître d'ouvrage.

# La parole à l'Équipement

## Que retirez-vous du déroulement du débat public sur le prolongement de l'A12 ?

Le débat public est tout d'abord très suivi : quel que soit le thème des réunions publiques, les salles sont pleines. Les questions posées au maître d'ouvrage sont très nombreuses - le millier est atteint - et abordent de nombreux thèmes. Les avis et contributions sont également abondants et diversifiés. Deux expertises ont été décidées par la CNDP et des compléments ont été demandés au maître d'ouvrage. Tout cela apporte de la richesse aux échanges. Cela est donc très profitable à l'objectif que doit avoir le débat public d'informer chacun et de placer le maître d'ouvrage en situation d'écoute.

Des propositions ont aussi été faites sur l'amélioration des protections pour les riverains mais aussi sur les tracés :

le débat public est donc productif et le maître d'ouvrage s'est attaché à étudier ces demandes. Enfin, le débat public est loin d'être terminé et le maître d'ouvrage reste très attentif aux rapprochements des points de vue sur l'opportunité du projet : cette convergence pourrait dégager des objectifs prioritaires à privilégier pour le projet, ou des critères, qui permettraient alors une approche moins passionnelle des tracés, au profit d'une sorte de grille de lecture qui pourrait alors éclairer la future décision du ministre.



## Quels éléments nouveaux sont apparus dans les questions ou témoignages durant le débat ?

Bien que le sujet du prolongement de l'autoroute A12 fasse l'objet d'études et de concertations depuis une vingtaine d'années, le débat public a manifestement fait émerger des éléments nouveaux. Deux semblent plus particulièrement ressortir.

En premier lieu, la question de la mobilité à l'horizon 2020 pour laquelle des doutes sont émis sur les hypothèses du maître d'ouvrage sur la croissance du trafic routier. Question qui renvoie à la cohérence des politiques publiques : environnement, transports, développement économique. Chacun attend donc de l'expertise indépendante sur les trafics des conclusions qui pourront être partagées.

En matière d'environnement, le thème de la pollution de l'air a pris une place importante, qu'il n'avait pas ces dernières années.

Ensuite, la question de l'Opération d'Intérêt National sur le plateau de Saclay a pris au cours du débat une importance croissante et naturellement souhaitable, compte tenu de l'actualité du sujet.

## Quel thème, selon vous, n'a pas assez été développé durant le débat ?

Le prolongement de l'autoroute A12 est un projet pour l'aménagement du territoire : le maître d'ouvrage, qui est le Ministre de l'Équipement, a présenté sa vision sur des échelles nationales et régionales, qui justifient selon lui l'opportunité du projet. Sur une échelle plus locale, il a proposé des objectifs en faveur de la requalification de la RN10, clé d'entrée selon lui pour restaurer un cadre de vie, un urbanisme harmonieux, des politiques locales de transport en commun. Sujet central, la RN10 n'a fait l'objet que de débats purement techniques - trafics, scénarios de la famille 1 - mais d'une curiosité moins poussée sur son aménagement en boulevard urbain. Décrire cet objectif avec les projets économiques, de transport en commun et d'amélioration du cadre de vie des collectivités, aurait sans doute mérité plus de temps d'échange. Mais cela sera sans doute possible dans les prochaines réunions ?

Plus généralement, la mise en perspective des projets locaux des collectivités a manqué, quelle que soit la solution défendue pour A12, pour confronter le projet au territoire.

## Le débat vu par... ceux qui y participent

Citoyens, usagers, élus participent au débat public. La rencontre de mi-débat a été l'occasion d'adresser un questionnaire à l'ensemble des associations qui se sont manifestées durant le débat (50). Près de la moitié d'entre-elles ont répondu. Ces participations précisent certains éléments :

### Une réaction positive sur l'organisation du débat

Les associations apprécient le cadre de l'organisation du débat et profitent de son déroulement pour exprimer leurs positions.

### Des réserves sur l'esprit des participations de chacun

En revanche plusieurs témoignages regrettent l'attitude de quelques participants et certaines réactions dans les réunions.

### Des questions adressées au maître d'ouvrage

De nombreuses questions sont posées au maître d'ouvrage. Mais selon les retours du questionnaire, de nombreuses réponses se font encore attendre.

### Les éléments présentés par la DDE et les acteurs du débat

De fortes réserves apparaissent sur le dossier présenté par le maître d'ouvrage. Les critiques touchent principalement les manques du dossier : étude de trafic, analyse économique du projet, position des échangeurs...

### L'organisation du débat public

Les associations constatent les possibilités offertes à chacun de s'exprimer : cahier d'acteurs, contributions, interventions orales, courrier électronique... Mais des réserves apparaissent sur la répartition du temps de parole de chacun.

### Des attentes variées

Les associations souhaitent certaines évolutions dans l'organisation du débat. Les interventions d'experts ne sont pas considérées comme indépendantes. Il y a également une attente en matière d'organisation des débats : limitation du temps d'intervention des participants, respect du thème traité. Enfin les associations souhaitent que le public dans la salle ait plus de temps de parole.

La CPDP a bien noté ces différents éléments et les a intégrés dans la gestion du débat. Le point important qui ressort de cet échange est l'attente partagée d'une prise de décision par l'État.

# Le débat... et après ?

Attendue depuis longtemps, l'organisation du débat public offre l'occasion au projet d'avancer. Mais de nombreux rendez-vous doivent encore avoir lieu :

## 17 juin 2006

Fin du débat public.

## 17 août 2006

Compte-rendu du débat public établi par la CPDP. Ce document reprend l'ensemble des phases du débat et des opinions exprimées durant le celui-ci.

Le président de la Commission nationale du débat public rédige un bilan. Ces deux documents sont remis au Ministre de l'Équipement (*ces deux documents seront consultables sur le site internet de la CNDP*).

## 17 novembre 2006

Le Ministre de l'Équipement rendra publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Toutes les solutions sont possibles : poursuite du projet, modification du projet, voire abandon. Si la poursuite du projet est retenue, l'Etat lancera alors les conditions de sa réalisation :

### - des études complémentaires

La solution ou les solutions retenues feront alors l'objet d'études techniques, juridiques et financières : coût et financement, impact environnemental...

### - un avant-projet sommaire

C'est la finalisation du projet technique.

### - une enquête publique

Cette phase de concertation obligatoire, permet à la population de s'informer et de s'exprimer sur un projet chiffré et précis. Celle-ci se déroule sous le contrôle d'un acteur indépendant, le commissaire enquêteur.

### - la déclaration d'utilité publique

Cette décision permet d'engager des travaux.

### - les travaux

La réalisation de ces différentes étapes est prévue sur 12 ans environ.

## La Commission particulière du débat public c'est :

- une autorité indépendante
- une équipe au profil varié et complémentaire
- une institution chargée de veiller aux bonnes conditions d'information et de participation du public sur un projet d'intérêt national



La Commission particulière du débat public ne va pas prendre de décision sur la suite du projet. Elle transmet son compte-rendu à la Commission nationale du débat public, qui en dresse un bilan. Ces deux documents, qui ne donnent aucun avis, seront transmis au Ministre de l'Équipement, qui décidera alors des suites à donner au projet de prolongement de l'A12.

*La Commission nationale du débat public veille au respect de la participation depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique et des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets jusqu'à la réception des équipements et travaux.*